**26th SESSION OF THE ADVISORY COMMITTEE OF THE HUMAN RIGHTS COUNCIL, GENEVA, 16 AUGUST 2021**

**AG Statement ON "Women’s representation in HR organs and mechanisms"**

Mr. Chair,

1. The African Group recognises the tireless work of the Advisory Committee regarding the integration of a gender perspective into the implementation of its mandate, as well as in the work of the HRC with a view to achieve substantive results on gender equality in the UN system.
2. Through the Advisory Committee, the HRC has a handful of duties, and one the most important is to continue to pave the way for the promotion, protection and realization of fundamental rights of women and girls.
3. The Council has developed guidelines on gender balance in its relevant resolutions, decisions and Presidential statements. The 2007 HRC resolution 6/30 encouraged Member States to promote the full participation of women in medium- and high-level ranks and gender balance by many means.
4. The statistics shared last year by the President of the HRC on the participation of women in the work of the Council showed that over the last ten years, women’s participation has merely increased for State representatives. The same observation can be made with regard to human rights bodies and other mechanisms.
5. As a Regional Group or individually as Member, we feel concerned and we look forward to the result of the report of the Advisory Committee on currents levels of representation of women, as well as on how to further increase participation of women in the Council’s work. We are of the opinion that the role of HRC Facilitators or Focal Points and Regional Coordinators could play in this regard is very important and crucial to what good practices on the promotion and observance of Gender Parity in others bodies or institutions could be brought to us and to the System.

Thank you for your kind attention./-

**26ème SESSION DU COMITE CONSULTATIF DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME, GENEVE, 16 AOÛT 2021**

**Déclaration du Groupe Africain sur les "Niveaux actuels de representation des femmes dans les organs et mécanismes relatifs aux droits de l’homme".**

Monsieur le Président,

1. Le Groupe africain reconnaît le travail inlassable du Comité consultatif concernant l'intégration d'une perspective de genre dans la mise en œuvre de son mandat, ainsi que dans les travaux du Conseil des droits de l'homme en vue d'obtenir des résultats substantiels sur l'égalité des sexes dans le système des Nations Unies.

2. Par l'intermédiaire du Comité consultatif, le Conseil des droits de l'homme a une poignée de devoirs, et l'un des plus importants est de continuer à ouvrir la voie à la promotion, la protection et la réalisation des droits fondamentaux des femmes et des filles.

3. Le Conseil a élaboré des lignes directrices sur l'équilibre entre les sexes dans ses résolutions, décisions et déclarations présidentielles pertinentes. La résolution 6/30 du Conseil des droits de l'homme de 2007 encourage les États membres à promouvoir la pleine participation des femmes aux postes de moyen et haut niveau et l'équilibre entre les sexes par de nombreux moyens.

4. Les statistiques communiquées l'année dernière par le président du CDH sur la participation des femmes aux travaux du Conseil ont montré qu'au cours des dix dernières années, la participation des femmes n'a fait qu'augmenter pour les représentants des États. La même observation peut être faite en ce qui concerne les organes des droits de l'homme et d'autres mécanismes.

5. En tant que groupe régional ou individuellement en tant que membre, nous nous sentons concernés et nous attendons avec intérêt le résultat du rapport du Comité consultatif sur les niveaux actuels de représentation des femmes, ainsi que sur la manière d'accroître encore la participation des femmes aux travaux du Conseil. Nous sommes d'avis que le rôle des facilitateurs ou des points focaux du Conseil des droits de l'homme et des coordinateurs régionaux pourrait jouer à cet égard est très important et crucial pour savoir quelles bonnes pratiques sur la promotion et le respect de la parité des sexes dans d'autres organes ou institutions pourraient nous être communiquées, ainsi qu'au système.

Je vous remercie de votre aimable attention./-